

qu'il juge mal interprétée, le Règlement le lui permet, mais je ne crois pas qu'on puisse autoriser ce genre de dialogue.

M. Coates: Peut-être aurons-nous l'avantage d'entendre les opinions du ministre un peu plus tard. Je serais très heureux de l'écouter. Quand j'ai demandé pour la première fois, le 22 juin 1965, la formation d'un comité chargé d'étudier les dépenses de l'Expo 67 et la contribution fédérale à cet égard, le ministre actuel était secrétaire parlementaire du ministre du Commerce d'alors. A cette époque, le ministre m'avait signalé qu'on établirait peut-être un comité durant l'automne. En fait, il n'a pas été possible pour un comité d'étudier ces dépenses jusqu'à une époque avancée de l'année 1966, après que feu Robert Winters fut devenu ministre du Commerce. Il a consenti volontiers à un examen, car lui, comme la plupart des Canadiens, commençait à s'inquiéter beaucoup de ce qui s'annonçait comme une débauche de frais à l'occasion d'Expo 67.

L'hon. M. Pepin: Vous disiez que vous étiez satisfait.

M. Coates: Bien sûr, nous étions satisfaits à ce moment-là. Si le comité avait été institué en juin 1965, une foule de choses ne se seraient peut-être pas produites. Mais on a vu qu'il était trop tard pour y remédier. C'est la même chose aujourd'hui. Nous parlons d'une défalcation de 122.8 millions de dollars. Or, c'est tout ce que nous pouvons faire, en parler, car il faut toujours régler la facture. Or même aussi tardivement, les contribuables canadiens ont le droit de savoir que le gouvernement avait été prié de prendre des mesures en 1965 et qu'il avait refusé. S'il l'avait fait à ce moment-là, la facture aujourd'hui serait loin d'être aussi élevée. Voilà ce que je cherche à montrer.

Il n'est que juste que les Canadiens sachent qu'une foule de dépenses relatives à l'Expo 67 n'entrent pas dans le cadre de ce projet de loi, ni même de l'Expo elle-même. Je veux parler des dépenses comme celles engagées par Radio-Canada, le Conseil des ports nationaux et le ministère des Travaux publics. Par exemple, le ministère des Travaux publics a construit un dispositif de contrôle de la glace, estimé à l'origine à deux millions et demi de dollars. Il a coûté en fin de compte 13 millions de dollars et le gouvernement fédéral doit verser 10 millions et demi de dollars. L'inflation étant ce qu'elle est, vu le gouvernement au pouvoir, c'est ainsi que les choses se passent, deux millions et demi deviennent 10 millions et demi.

En 1964-1965, les dépenses du Conseil des ports nationaux atteignaient deux millions de dollars. On avait estimé que le Conseil dépenserait 3.8 millions de dollars de plus, en 1965-1966. Cependant, dans les crédits supplémentaires de 1965-1966 ce montant s'était accru encore d'un million de dollars.

On ne peut pas déterminer le coût global d'Expo 67 au moyen de ce seul projet de loi. Il faudrait examiner les comptes de tous les ministères de l'État. Et si on le faisait le chiffre serait fantastique, bien supérieur au montant de 122.8 millions dont nous parlons actuellement qui, à mon sens, ne représente qu'une très faible portion de ce qu'il en a coûté aux contribuables canadiens.

Le député de Parry Sound-Muskoka a dit quelque chose qui mérite d'être corroboré. Il a fait remarquer que, selon un orateur précédent, certains Canadiens, y compris des membres de l'opposition, étaient contrariés qu'Expo ait eu lieu à Montréal. Rien ne saurait être moins vrai. Les Canadiens de tout le Canada étaient ravis que l'exposition ait eu lieu à Montréal qui s'en est parfaitement tirée en donnant une bonne impression à tous les visiteurs des autres régions du Canada et des autres pays. Cependant, tous les Canadiens non résidant de la province de Québec ont certes sacrifié quantité de dollars en allant visiter Expo 67.

• (4.10 p.m.)

Comme le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) l'a dit, bien qu'ils ne se soient pas plaints, les commerçants des provinces de l'Atlantique ont constaté que leurs entreprises avaient moins rapporté cette année-là. L'industrie du tourisme y a réalisé sensiblement moins de bénéfices en 1967 qu'en 1966. Les entreprises de tourisme ont dû supporter de très lourdes charges, cette année-là, à cause de l'Expo.

Je n'ai qu'un autre point à signaler, monsieur l'Orateur. Une des choses qui m'a le plus préoccupé a été la construction d'Habitat 67. Il reste au gouvernement à fournir une explication complète là-dessus.

M. Southam: Un éléphant blanc.

M. Coates: C'est moins qu'on puisse dire quand on pense au contribuable canadien. Nous ne savons pas qui en a la charge, si c'est la Société centrale d'hypothèques et de logement ou un autre organisme. Mais tout ce que je sais, c'est que nous n'en avons pas besoin pour commencer. Cela a coûté bien des millions de dollars, et le contribuable a dû payer la note presque entièrement. A mon avis,